

# Sécheresse 2003 : le Parlement doit voter les crédits manquants

■ Hier, Claude Naquin, président du collectif national des sinistrés et habitants du Loiret, a exprimé sa déception au sortir de l'hémicycle.

*« Rien de nouveau. Ce sont les mêmes sornettes que l'on nous sert depuis sept ans. »*

Hier, en quittant l'hémicycle du Sénat où depuis les tribunes il venait d'assister au débat sur les conséquences de la sécheresse de 2003, Claude Naquin, président du collectif national des sinistrés et habitants du Loiret, ne cachait pas sa déception. Il eût aimé entendre parler de *« situation clarifiée et d'indemnisation immédiate »*.

Certes, Alain Marleix, secrétaire d'État aux collectivités locales, présent au banc du gouvernement, a bien dit que *« le solde des crédits accordés en 2006, soit 1,6 million d'euros, allait être débloqué sans tarder »*, mais il n'a pu donner d'assurance sur *« les indispensables compléments financiers pour les dossiers encore non traités »*.

## Deux sénateurs au créneau

Les sénateurs du Loiret, le socialiste Jean-Pierre Sueur et l'UMP Éric Doligé sont tous deux montés au créneau pour souligner l'urgence qu'il y a à traiter ces dossiers en souffrance. Jean-Pierre Sueur a rappelé *« la large part d'arbitraire constatée dans la reconnaissance des communes au titre de la loi sur les catastrophes naturelles »*, citant à l'appui les déclarations de Claude

Naquin, pour qui *« les seules communes du Loiret à avoir été reconnues en état de catastrophe naturelle ont été celles qui étaient rattachées à une station météorologique voisine (des stations de l'Yonne ou de l'Aube) »*, ce qui a créé une situation *« abracadabrante et injuste. Pourquoi 186 communes du Loiret qui l'avaient demandé n'ont pas été reconnues, alors que moins de 30 l'étaient ? Pourquoi de telles disparités entre les départements ? La vérité, c'est qu'à côté des critères météorologiques et géologiques, des critères géopolitiques ont joué un rôle important »*. Éric Doligé, qui a présidé la Commission d'enquête sénatoriale sur la *« Sécheresse 2003 : un passé qui ne passe pas »* a lui aussi souligné cette urgence.

Alain Marleix a répondu qu'il *« revenait au Parlement de voter ces crédits dans la loi de finances de 2010 »*. Puis le ministre s'est longuement étendu sur *« la nécessaire réforme législative et réglementaire de la prévention des sécheresses, qui passe par des zonages, par une cartographie à laquelle travaille le BRGM, par l'adaptation des constructions et des bâtiments, par plus de visibilité sur les modalités de règlements »*.

Les deux sénateurs du Loiret ont suggéré que pour encourager la prévention de la sécheresse, les travaux effectués dans ce sens par les particuliers soient sources de crédits d'impôts au même titre que ceux qui sont effectués pour les économies d'énergie.

**Françoise Cariès.**